



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : **JADAULT Patrice**
Téléphone : 04 94 65 96 56
Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

V/Réf :

Affaire suivie par : **Valérie DILORENZO**
Courriel : Valerie.DiLorenzo@ville-menton.fr

N/Réf : 02/28/02/2023

**Objet : Modification n°3 du PLU
Commune de Menton**

La Directrice de l'INAO

à

Madame Valérie DILORENZO
Service de l'urbanisme
Hotel De Ville
17 Rue de La République - BP 69

06502 - MENTON Cedex

La Valette-du-Var, le 28 février 2023

Madame,

Par courrier reçu le 09 février 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de la modification n°3 du PLU de la commune de Menton.

La commune de Menton est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Olive de Nice" et "Huile d'olive de Nice". Elle appartient également aux aires de production des IG/IGP "Génépi des Alpes", "Miel de Provence", "Citron de Menton", "Alpes-Maritimes" et "Méditerranée".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial
Emmanuel ESTOUR

Copie : DDTM 06